

Département de publication : 34

Type de marché : ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Sympo

Boulevard de la Démocratie

34130 MAUGUIO

e-mail : secretariat@sympo.fr

Type d'organisme

Autorité régionale ou locale

OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Intitulé

Entretien des cours d'eau et des petits affluents gérés par le Sympo – Bassin versant de l'étang de l'Or (Hérault)

Lieu d'exécution

Territoires des communautés d'agglomération du Pays de l'Or, de Lunel Agglo et de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, sur le bassin versant de l'étang de l'Or

L'avis concerne

Un accord-cadre à bons de commande

Type de prestations

Prestations de services

Mode de passation

Choix de la procédure de passation : procédure formalisée – appel d'offres ouvert (articles L2124-2, R2124-2 et R2161-1 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique)

Choix de la technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande (articles L2125-1, R2121-8, R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique)

Numéro de référence attribué à l'accord-cadre par le pouvoir adjudicateur

2025M100

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des prestations

L'objet du présent accord-cadre est l'exécution des prestations d'entretien des cours d'eau et petits affluents naturels et aménagés, sur le bassin versant de l'étang de l'Or, sur le territoire des communautés d'agglomération du Pays de l'Or, de Lunel Agglo et de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. Ces prestations de services sont basées essentiellement sur des interventions sur la végétation des berges et du lit des rivières et fossés.

Ces interventions s'inscrivent, dans le cadre programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et des petits affluents du bassin de l'Or, élaboré par le Symbo, visant à dégager le lit mineur et à restaurer la ripisylve (coupe sanitaire et préventive d'arbres,...), tout en contribuant à la prévention du risque inondation. Ces prestations font parties des missions visées à l'item 2° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Nomenclature communautaire

Classification principale

- 77200000-2 – Services sylvicoles

Classifications secondaires

- 77211300-5 - Services de défrichement
- 77211400-6 - Services d'abattage d'arbres
- 77211500-7 - Services d'élagage

Prestations divisées en lot

oui (3 lots géographiques)

- LOT 1 « Melgorien »
- LOT 2 « Lunellois »
- LOT 3 « Pic Saint Loup »

Prestations divisées en tranches

oui

Des variantes seront-elles prises en compte ?

non

Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

Montant mini et maxi

Le montant annuel hors taxes des commandes de tous les lots est défini comme suit :

- Pas de seuil annuel minimum
- Seuil annuel maximum : 200 000 € HT

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique (mono-attributaire) par lot.

Les candidats peuvent répondre à tous les lots et pourront être attributaires d'un ou plusieurs lots.

Unité monétaire utilisée

l'euro

Langue

Français

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pièce de la candidature : Documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au regard des articles du code du travail ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Références de prestations similaires à l'objet de l'accord-cadre et/ou certificats d'identité professionnelle, effectués au cours des cinq dernières années

Les candidats peuvent utiliser les formulaires suivants :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent;
- Ou DUME accessible sur la plateforme dume.chorus-pro.gouv.fr

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1. Valeur technique 50 %**
 - a) note méthodologique détaillée sur l'exécution des prestations : 30 %
 - b) organisation globale hors prestations d'entretien : 10 %
 - c) mesures environnementales : 10 %

- 2. Prix 50 %**

CONDITIONS DE DELAI

Date et heure limites de remise des offres

08/04/2025 à 18h00

Délai minimum de validité des offres

120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé :

- sur le site Internet du Symbo http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm
- sur la plateforme acheteur <http://www.midilibre-marchespublics.com>
- au BOAMP
- au JOUE

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Pièces communes à chaque lot

- Le règlement de la consultation (RC) (en version pdf)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (en version pdf)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (en version pdf)
- Le cadre du mémoire technique (CadreMT) (en version pdf et word)

Pièces spécifiques à chaque lot

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (en version pdf et word)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) (en version pdf et excel)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER
Tél : +33 467548100
Fax: +33 467547410
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication

28/02/2025